SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 20 AOÛT 2019 À 18 H 30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les conseillers : Mesdames Cathy Roy, Noëlle Hayes et Sylvie Dubé ainsi que Messieurs Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Gilles Valcourt sont présents sous la présidence de Monsieur Iain MacAulay, maire.

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

- 1. Ouverture, vérification du quorum et renoncement de l'avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Bloc sanitaire (Parc Walter-MacKenzie) Dossier de construction
- 4. Cœur villageois : Dossier de modification du cabanon
- 5. Période de questions
- 6. Levée de la séance

Les membres du conseil se sont rencontrés au début de la séance extraordinaire, soit à 18 h 30 au Parc Walter-MacKenzie pour prendre connaissance sur le terrain des informations se reportant au point 3 inscrit à l'ordre du jour.

À 19 h 13, tous les membres du conseil sont présents à la salle du conseil pour la séance extraordinaire.

1. <u>Ouverture, vérification du quorum et renoncement de l'avis de convocation</u>

Les membres du conseil étant tous présents,

2019-08-304

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que ceux-ci renoncent à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 13.

Monsieur Iain MacAulay, maire, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

2019-08-305

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour est adopté tel que présenté. **ADOPTÉE**

3. <u>Bloc sanitaire (Parc Walter-MacKenzie) – Dossier de construction</u>

Attendu le projet amorcé par la Société de Développement de Scotstown-Hampden dans le cadre du Fonds de Développement des territoires visant la construction d'un bloc sanitaire contenant quatre toilettes, lavabos et douches et service de laveuse sécheuse et un lavabo extérieur;

Attendu que lors des travaux d'excavation à l'emplacement prévu pour le bloc sanitaire, le sol démontre une épaisseur inconnue de matériaux de remplissage datant de près de 60 ans, soit lors de la période ou ce terrain appartenait à

l'entreprise de la Guelph Cask and Plywood qui a exploité une usine de panneaux de placage et de bois encollé et qui a fermé ses portes en 1959;

Attendu que l'épaisseur de matériaux enfouis est inconnue et que des frais d'excavation pourraient s'élever à plusieurs milliers de dollars si le projet exige de trouver le sol naturel;

Attendu que le terrain n'a jamais démontré d'affaissement dans ce secteur;

Attendu que deux (2) options s'offrent à la Ville de Scotstown pour la continuité des travaux reliés à la construction du bloc sanitaire, soient :

- Option A: Arrêter les travaux d'excavation pour trouver le sol naturel, installer des drains autour ou sous la fondation pour éviter tous risques et que la Ville de Scotstown accepte la pleine responsabilité pour la construction du bloc sanitaire sur l'emplacement visé advenant tous problèmes reliés aux fondations et mouvement de sol;
- Option B: Continuer les travaux d'excavation pour trouver le sol naturel et accepter les frais indéterminés reliés aux travaux d'excavation supplémentaires, en plus d'une quantité de matériaux granulaires indéterminés pour le remplissage;

Le vote est demandé.

Option A - Pour : Cathy Roy, Noëlle Hayes, Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Gilles Valcourt

Option B - Pour : Sylvie Dubé

2019-08-306

Le vote en faveur de l'acceptation de la l'option A étant majoritaire, il est statué ce qui suit :

- Que la Ville de Scotstown arrête les travaux d'excavation pour arriver au niveau du sol naturel;
- Que la Ville de Scotstown accepte la pleine responsabilité pour la construction du bloc sanitaire sur l'emplacement visé;
- Que la Ville de Scotstown ne puisse tenir responsable l'entreprise CF³ Construction des mouvements de sol et des fissures de la dalle de béton ainsi que tout problème qui peut se rapporter au mouvement de sol ou affaissement.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

4. <u>Cœur villageois : Dossier de modification du cabanon</u>

Attendu que l'organisme Cœur Villageois Scotstown a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme de développement du territoire (FDT) pour modifier le cabanon à l'entrée du Parc Walter-MacKenzie;

Attendu que le projet de Coeur Villageois Scotstown de conversion du cabanon dans le Parc Walter-Mackenzie en chaumière écossaise a pour but de valoriser du patrimoine écossais de la Ville de Scotstown;

Attendu que l'organisme demande à la Ville de Scotstown d'émettre un permis pour la destruction de l'ancien cabanon et la construction du nouveau cabanon au nom de Coeur Villageois Scotstown qui s'engage envers la Ville de construire le nouveau cabanon de la manière décrite ci-haut ;

Attendu que l'organisme demande également que les matériaux soient achetés au nom de la ville et payés par Cœur Villageois Scotstown de manière à pouvoir récupérer en partie les taxes puisque la ville demeure propriétaire du nouveau cabanon;

2019-08-307

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que le conseil municipal soit en faveur du projet soumis par Cœur Villageois Scotstown et demande aux responsables de l'organisme de recevoir le plan de modification du cabanon en chaumière avec la description des matériaux qui seront utilisés pour étude afin d'émettre l'approbation finale

ADOPTÉE

Les membres du conseil étant tous présents acceptent l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

<u>Aide financière - Dossier 26139-2 (Ministre des Transports) : Demande de report</u>

Attendu que la Ville de Scotstown a reçu une lettre, du Ministre des Transports, Monsieur Laurent Lessard informant la Ville de Scotstown d'une aide financière de 12 000 \$ échelonnée sur deux (2) années financières;

Attendu que cette aide financière est versée pour permettre d'effectuer des travaux d'amélioration du réseau routier municipal;

Attendu que l'aide financière visait l'année financière du ministère soit 2018-2019 et qu'il y a eu méprise sur les années visées en confondant que l'aide financière visait l'année complète 2018 et l'année complète 2019;

Attendu que la saison hivernale est arrivée à l'automne 2018 très tôt empêchant de réaliser certains travaux dans des conditions optimales pour une meilleure efficacité et durabilité;

Attendu que la Ville de Scotstown ne veut pas perdre cette aide financière, car d'autres les rues, routes et chemins de la municipalité nécessitent des travaux prioritaires essentiels;

2019-08-308

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown demande au Ministère des Transports l'autorisation de reporter le solde de l'aide financière pour permettre la réalisation des travaux de rechargement et creusage de fossés sur le chemin Dell et sur diverses rues, des travaux de pavage sur certaines rues pour un montant de 6 000 \$ au cours de l'année 2019;

ADOPTÉE

5. <u>Période de questions</u>

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Iain MacAulay, maire, a répondu.

6. <u>Levée de la séance</u>

2019-08-309

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance est levée. Il est 20 h 02.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN	
Iain MacAulay, maire	Monique Polard, directrice générale